



PACTE DES
SOLIDARITÉS



APPEL À PROJETS
EN DIRECTION DES CCAS DE LA RÉUNION

Soutien aux projets d'aides à
l'amélioration de l'habitat en faveur
des bénéficiaires du RSA

CAHIER DES CHARGES

CONTEXTE ET OBJET DE L'APPEL À PROJETS

Le présent appel à projets s'inscrit dans le volet 2 de la convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail, signée par l'État et le Département en date du 27 mai 2024.

Il a pour finalité de soutenir les projets portés par les CCAS de l'île, d'aides à l'amélioration de l'habitat des bénéficiaires du RSA, dans l'objectif de lever les freins à l'insertion dans l'emploi en raison des difficultés de logement.

ENVELOPPE FINANCIÈRE ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

L'enveloppe globale dédiée à cet appel à projets, cofinancée au titre du Plan Local des Solidarités (PLSo), à part égale entre le Conseil départemental et l'État, est fixée à 500 000 €.

Le montant maximal accordé par projet est fixé à 50 000 € TTC. Ce montant pourra être réévalué à la hausse si les projets reçus ne mobilisaient que partiellement l'enveloppe globale fixée.

Les projets d'aides à l'améliorations de l'habitat retenus devront être réalisés sur la période 2024-2025.

PUBLICS VISÉS

Les publics visés sont les bénéficiaires du RSA, non insérés dans l'emploi, signataires d'un contrat d'engagement réciproque (CER) ou d'un Plan Personnel Aide à l'Emploi (PPAE), propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale.

NATURE DU SOUTIEN APPORTÉ DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS

Le montant maximal de soutien financier du Département et de l'Etat, par opération d'amélioration de l'habitat, est fixé à 5 000 € TTC dans le cadre de cet appel à projet.

Cette aide pourra intervenir en complément d'autres dispositifs d'aides et en complément d'autres financements.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les projets seront analysés et sélectionnés selon les critères suivants :

1. Modalités d'intervention sociale : repérage des ménages cibles, contractualisation et accompagnement social, ...
2. Modalités d'intervention technique : diagnostic technique et financier, montage financier, conduite des chantiers, intervention en régie ou par des entreprises, ...
3. Niveau d'implication demandé aux familles dans le projet d'amélioration de leur habitat : financement du projet et participation à sa réalisation (pour faciliter la réalisation du chantier, dans le nettoyage et la finition des travaux, ...)
4. Montants sollicités dans ce présent AAP, nombre et montant des co-financements mobilisés
5. Nombre de logements améliorés, nature des travaux envisagés, nature des dépenses financées au titre du présent appel à projet
6. Réponses apportées au regard des objectifs fixés de lever les freins à l'insertion dans le logement

CONVENTIONNEMENT

Les projets sélectionnés, feront l'objet d'une convention qui s'achèvera le 31 décembre 2025. Ces conventions devront être signées au plus tard en décembre 2024.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les subventions aux CCAS retenus dans le cadre de cet appel à projet seront versées selon les modalités suivantes :

- Acompte de 80 %, à la signature de la convention
- Puis le solde de 20 % après réception du ou des bilans d'activité(s) et financier(s) justifiant les dépenses.

Dossiers de candidatures :

La proposition fera apparaître de façon individuelle les éléments nécessaires à l'évaluation des critères précisés précédemment pour la sélection des dossiers. La proposition permettra également d'apprécier le projet tout au long de ses différentes phases de mise en œuvre.

Le projet comprendra à minima :

Une note reprenant les critères de sélection sous le format suivant :

CRITÈRES	PROPOSITIONS DES CCAS
Modalités d'intervention sociale : repérage des ménages cibles, contractualisation et accompagnement social, ...	
Modalités d'intervention technique : diagnostic technique et financier, montage financier, de conduite des chantiers, intervention en régie ou par des entreprises, ...	
Niveau d'implication des familles dans le projet d'amélioration de leur habitat : financement du projet et participation à sa réalisation (pour faciliter la réalisation du chantier, dans le nettoyage et la finition des travaux, ...)	
Montants sollicités dans ce présent AAP, le nombre et le montant des co-financements par ailleurs mobilisés	
Nombre de logements améliorés, nature des travaux envisagés, nature des dépenses financées au titre du présent appel à projet	
Réponses apportées au regard des objectifs fixés de lever les freins à l'insertion dans le logement	

Remise des propositions :

Les candidats devront remettre leurs propositions au plus tard le 14 novembre 2024.

La proposition sera remise sous forme dématérialisée à l'adresse suivante :

AAP-DHAB-AMELIO@cg974.fr